

Séance du 31 mars 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à Mme Lauqué, M. Causse à Mme Bisauta, M. Lozano à Mme Chevrel, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Etchegaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Compagnie « Les Lézards qui bougent » - Convention d'objectifs conjointe avec le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

La compagnie « Les lézards qui bougent », installée à Bayonne depuis 1994, développe des activités artistiques de création, de programmation et de diffusion, qui s'inscrivent dans la politique culturelle mise en œuvre par la Ville et contribue ainsi à son rayonnement régional, national voire international.

A ce titre, la compagnie bénéficie du soutien régulier de l'Etat et des différentes collectivités concernées par son action, en particulier du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et de la Ville de Bayonne.

Depuis le début de l'année 2010, la compagnie « Les Lézards qui bougent » s'est installée, avec entre autres le soutien de l'Office public de l'habitat, dans un lieu de vie et de résidence dénommé « La Factory 64 », sis au 6ter avenue de Jouandin, dans le quartier des Hauts de Bayonne. Cette permanence artistique lui permet d'impulser de nouvelles actions d'éducation et de sensibilisation artistiques sur le quartier des Hauts de Bayonne et de participer à la politique de développement social et urbain poursuivie sur ce territoire en y associant les habitants, et plus particulièrement les populations éloignées de la culture.

Le Conseil régional d'Aquitaine, particulièrement attentif à la résidence d'une compagnie professionnelle au sein d'un quartier prioritaire, et qui œuvre par ses projets à la politique de cohésion sociale, a soumis à la signature du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et de la Ville de Bayonne, une convention d'objectifs pluriannuelle.

Cette convention-cadre précise les objectifs définis conjointement pour le projet mené par la compagnie dans le cadre de « La Factory 64 » et en particulier pour les actions favorisant la participation et les initiatives des habitants, la mixité sociale et l'égalité des citoyens (ateliers théâtre, ateliers d'écriture, école du plateau, résidences et rencontres d'artistes...). Elle propose de plus la constitution d'un comité de pilotage pour évaluer les actions engagées et valider le projet de l'année à venir. Il est ici précisé que la signature de la présente convention n'exonère pas la compagnie de la réalisation des objectifs mentionnés dans la convention triennale qui la lie par ailleurs à la ville de Bayonne, et pour laquelle des crédits sont inscrits, sous réserve des budgets annuels disponibles.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs relative au soutien de la compagnie « Les Lézards qui bougent » telle qu'annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec les différents partenaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.